

Secrétariat général

INFORMATION AUX ORGANISATEURS D'ÉVÈNEMENTS SPORTIFS

Ouverture du Système d'Information des Manifestations Sportives (SIMS)

Afin de répondre aux enjeux de modernisation de l'action publique, le département de la Corrèze s'engage dans une démarche de simplification et de dématérialisation des procédures de dépôt et d'instruction des dossiers de manifestations sportives.

A compter du 1^{er} février 2023, toute déclaration ou demande d'autorisation de manifestation sportive dans le département de la Corrèze devra être **transmise de façon dématérialisée**.

Un seul site :

www.manifestationsportive.fr

La plateforme assure un véritable interface entre l'organisateur, l'État et l'ensemble des services contributeurs, dans le cadre de l'instruction des déclarations ou demandes d'autorisation de manifestation sportive.

La plateforme permet également un suivi de l'avancement des dossiers en temps réel.

Les documents déposés en ligne se substituent ainsi aux dossiers d'évènements sportifs initialement adressés par voie postale ou par voie électronique en préfecture ou en mairie.

En tant qu'organisateur, la plateforme [manifestationsportive.fr](http://www.manifestationsportive.fr) vous permet d'effectuer toutes vos démarches de déclarations ou de demandes d'autorisation de manifestations sportives sur la voie publique, en ligne :

✓ remplir un cerfa de déclaration ou de demande d'autorisation

- ✓ cartographier l'itinéraire et le compléter avec le positionnement des signaleurs, postes de secours, ravitaillement,...
- ✓ ajouter des pièces complémentaires (règlement, dispositif de sécurité, attestation d'assurance,...)
- ✓ être alerté, grâce à la messagerie interne de la plateforme, des documents manquants et connaître les délais pour alimenter les dossiers incomplets.

La plateforme prend en charge uniquement les manifestations du milieu terrestre se déroulant en plein air.

Sont exclues du dépôt via cette plateforme, : les manifestations nautiques, aériennes et toutes les manifestations se déroulant en salle et/ou stade de plein air (sports collectifs, sports de combat,...)

Comment déposer un dossier :

1. Vous devez tout d'abord vous inscrire sur la plateforme en créant un compte via le lien suivant : <https://www.manifestationsportive.fr/>
2. Déposez ensuite votre dossier en ligne dans les délais réglementaires, selon la nature de l'évènement.

AUCUN DOSSIER NE POURRA ÊTRE TRAITÉ HORS DÉLAI

Pages d'aide !



Pour obtenir de l'aide sur la création de votre compte et sur le dépôt de votre dossier, rendez-vous dans la rubrique « aide & infos » de la plateforme : <https://manifestationsportive.fr/aide/FAQ-organisateurs>

Contact



Pour toute question concernant l'utilisation de la plateforme manifestationsportive.fr, vous pouvez contacter la préfecture par mail via l'adresse suivante: sp-manifestationssportives-brive@correze.gouv.fr